AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0102026-DE
Reçu le 27/01/2026

Ville de Lavardac

Lavardac, le 7 janvier 2026

Monsieur le maire de Nérac
1 Place du Général Charles de Gaulle
Hôtel de Ville
47600 NERAC

Monsieur le maire et Cher Collègue,

Par délibération n° 03-2021 en date du 9 juin 2021, la commune de Lavardac a approuvé la création d'un service de police pluri-communal avec les communes de Nérac et Barbaste constituant ainsi un bassin d'intervention d'environ 11500 habitants. Cette initiative de mutualisation du service de police municipale était fondée sur une relation de collaboration constructive entre les trois collectivités, une continuité territoriale ainsi que sur une proximité des populations et de leurs enjeux.

Ainsi, ce choix d'unir nos efforts sous une même entité policière a permis d'améliorer notre réponse vis-à-vis des problématiques relevant du pouvoir des maires, à savoir assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.

Mais après cinq ans de fonctionnement mutualisé, il apparait aussi que les trois communes, de par leur typologie, leur nombre d'habitants et leur activité locale ne rencontrent finalement pas les mêmes difficultés, ni les mêmes besoins sur leur territoire respectif.

Si la nécessité d'une présence de proximité est évidente pour les trois communes, les enjeux, le moyens mobilisés et les projets de développement diffèrent de toute évidence.

C'est pourquoi, je vous informe que la commune de Lavardac souhaite se désengager de cette convention et par conséquent dissoudre le service de police pluri-communal créé avec les communes de Nérac et de Barbaste.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette décision que je soumettrai au prochain conseil municipal programmé courant janvier 2026.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVARDAC (Lot-et-Garonne)

Ludovic BIASOTTO.